



**ANCTS**

Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité

4 rue Beaubrun

42000 Saint-Étienne

[www.ancts.fr](http://www.ancts.fr)

[contact@ancts.fr](mailto:contact@ancts.fr)

06 81 72 45 10

**M. le président du Sénat  
Petit Luxembourg  
17 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06**

**2015/89**

Saint-Étienne, le lundi 28 décembre 2015

Monsieur le président,

Depuis plus de 30 ans désormais, le rôle des collectivités territoriales dans les questions de sécurité publique, de sécurité civile et de prévention de la délinquance est allé croissant. Les lois successives n'ont eu de cesse de consacrer le rôle central de ces dernières, notamment celui des communes, et des exécutifs locaux, par exemple en matière de prévention de la délinquance dont le maire est aujourd'hui le « pilier ». Plus récemment, plusieurs autres collectivités, régions et départements notamment, se sont saisies de ces questions. Il ne fait aucun doute que les intercommunalités, existantes ou à venir, s'intéresseront également à ces domaines si elles ne l'ont pas déjà fait.

Cependant, le dialogue quotidien entre l'échelon national et les collectivités semble être largement perfectible. Si l'Association des Maires de France (AMF) remplit son rôle comme toutes les autres associations d'élus locaux, il nous apparaît que le Sénat, dans le cadre de son rôle de représentation des collectivités territoriales qui lui est dévolu par l'article 24 de la Constitution de 1958, devrait être également un interlocuteur quotidien du Gouvernement sur ces questions.

C'est pourquoi il nous paraîtrait opportun que vous désigniez en votre sein un interlocuteur privilégié sur les questions de sécurité publique, de sécurité civile et de prévention de la délinquance touchant aux collectivités territoriales. En 2014 déjà, deux sénateurs, MM. Pillet et Vandierendonck, avaient présenté à la Haute Assemblée, qui l'avait adoptée, une proposition de loi relative à la création d'une police territoriale, démontrant ainsi l'intérêt de cette chambre pour ces questions. Il nous paraîtrait donc pour le moins légitime que cela se concrétise de manière institutionnelle.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à mon courrier et restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'agréer, M. le président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Pour l'ANCTS, le président**

**Cédric Renaud**